

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22	L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le onze janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAU, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Thierry DEKOCK, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Véronique PROT et Ernest FRANCO
	Absents : Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Jean Pierre COMBLET, et Bénédicte JOUVE.
	Pouvoirs : Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Véronique PROT), et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO).
	Secrétaire de séance : Véronique PROT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-002
SEANCE DU 18 JANVIER 2018**

OBJET : Création – suppression de postes – modification du tableau des effectifs théoriques

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) 2016 qui prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations,

Suite à certains mouvements de carrières liés à la réussite de concours et de promotion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de créer des emplois permanents suivants avec une date d'effet au 1^{er} février 2018 :

- 1 poste adjoint d'animation ppal 2 cl TNC 30h hebdo suite à la réussite à un concours
- 1 poste d'adjoint administratif TNC pour la création de l'agence postale
- 1 poste auxiliaire de puériculture ppal 1^{ère} classe TC)
- 1 poste agent de maitrise ppal TC
- 1 adjoint technique TC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de supprimer l'emploi permanent vacant suivant : 1 poste adjoint d'animation ppal 2 cl TNC 30h hebdo avec une date d'effet au 1^{er} février 2018

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
Autorise M le Maire à**

- Créer les emplois permanents susvisés
- Supprimer l'emploi permanent susvisé
- D'adopter le tableau des emplois ci-annexé, qui prendra effet au 1^{er} février 2018,
- D'inscrire au budget, chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel communal.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES



Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES



Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180118-2018-002-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2018